

Conseil Municipal du Mardi 8 novembre 2016

00 – Cimetière – Concessions d'emplacement sur le support de mémoire - Décision

La dernière révision des tarifs de concessions dans le cimetière date du 27 avril 2011. Dans la continuité du vote du nouveau règlement du cimetière, il vous est proposé d'actualiser les tarifs et durées des concessions de terrain et des concessions dans l'espace cinéraire du cimetière communal.

Les tarifs et durées actuellement en vigueur, selon la délibération du Conseil Municipal en date du 27 avril 2011 sont les suivants :

Concessions de terrain 2m²

Concession de 15 ans	70 euros
Concession de 30 ans	120 euros
Concession de 50 ans	300 euros

Concession du Columbarium

Concession de 15 ans	140 euros
Concession de 30 ans	250 euros
Concession de 50 ans	400 euros

Les nouveaux tarifs (achat ainsi que renouvellement) et durées proposés auxquels s'ajoutent les tarifs de l'espace cavurne nouvellement créé dans le cimetière sont les suivants :

Concessions de terrain 2m²

Concession de 15 ans	80 euros
Concession de 30 ans	150 euros

Concession du Columbarium

Concession de 15 ans	250 euros
Concession de 30 ans	400 euros

Concession du Cavurne (4 urnes)

Concession de 15 ans	230 euros
Concession de 30 ans	380 euros

Le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et présentés : ADOPTE

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme, établi à Sainte Gemmes sur Loire, le 2016.